

6-1. Compte rendu financier :

bilan qualitatif de l'action réalisée 2015

Cette fiche est à détacher et à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée¹. Elle doit obligatoirement être établie, avant toute nouvelle demande de subvention. Vous pouvez ne renseigner que les cases grises si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Cette fiche peut être adaptée par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Intitulé de l'action : La maison des parents, animation collective familles.

Pourquoi cette action a été mise en place ?

Le quartier du Lac présente les caractéristiques suivantes :

Un public féminin plus vulnérable, des difficultés d'exercice de la parentalité, un taux important de familles monoparentales, une fragilité sociale et sanitaire, **un budget qui explose au Conseil Général qui consacre 24 millions pour l'enfance protégée.**

Les différentes situations relevées dans l'actualité et dans les débats, tant professionnelles que politiques, montrent toute l'acuité des préoccupations sociales liées à la parentalité et à son accompagnement dans le cadre de démarches originales comme celles conduites dans le centre social Le Lac.

Ces actions ont ceci de particulier qu'elles s'inscrivent à la fois dans les missions générales du centre social et dans la politique d'appui à la parentalité relevées dans le diagnostic des services de l'État. Elles cherchent à transformer les demandes individuelles informelles en l'expression d'une action collective et à réinscrire les parents dans la vie de leur quartier. Mais elles ont également en commun de mettre l'accent sur la qualité et la continuité des relations enfant /parents et sur la promotion des compétences parentales.

Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :

Le travail sur la parentalité a permis de contribuer au développement de la citoyenneté et du « mieux-vivre » dans l'environnement et le quotidien des familles.

Le projet animation collective familles a favorisé l'écoute des besoins et les attentes des parents et des enfants accueillis.

Les différentes situations relevées dans l'actualité et dans le quotidien des familles, ont été utilisées pour organiser les débats et les actions collectives.

L'accueil parents-enfants, les sorties familiales, les loisirs collectifs en famille, les projets de départ en vacances ont permis de travailler sur les liens entre les parents et les enfants.

¹ Cf. Arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 2 avril 2000 relatives aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Les spectacles vécus en tant qu'acteur ont favorisé les relations de confiance entre les parents et leurs enfants, entre les parents et les professionnels, mais aussi entre les familles.

Les ateliers de création autour du spectacle ont permis de retisser du lien social entre les personnes.

Cependant un travail de suivi plus approfondi devra être mis en place avec les partenaires et les acteurs du service social pour accompagner les parents en grande difficulté et ceux qui ont déjà des mesures éducatives.

Des familles isolées et en grandes difficultés ne fréquentent pas les actions du centre social, ce travail en commun avec les partenaires devrait permettre de trouver un accompagnement adapté à ces familles et ainsi répondre à leurs attentes.

Déroulement du projet :

Après la mise en place de l'échéancier avec les professionnels et les acteurs du projet, nous avons rencontré les parents pour évaluer leur connaissance concernant les besoins de leurs enfants.

Différentes actions et étapes ont été validées avec les parents :

- ✚ La création d'outils pour former les parents sur les besoins des enfants et sur leur manque par rapport à leur vécu et leurs capacités,
- ✚ Mise en place d'objectifs avec les parents en direction des enfants,
- ✚ Animation avec les parents et les enfants en collaboration avec les intervenants et l'équipe de coéducateurs,
- ✚ Animation par les parents, pour les enfants (ateliers cuisine, ateliers pédagogiques et de création, animations autour du jeu, sortie familiale, etc.),
- ✚ Évaluation des enfants par les parents en collaboration avec les coéducateurs.

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

(rappeler le public initialement visé)

Public bénéficiaire :

- ✚ Familles monoparentales en déliaison sociale ou familiale,
- ✚ Couples ayant des difficultés d'éducation ou d'autorité parentale,

- ✚ Parents divorcés,
- ✚ Familles ayant des difficultés relationnelles ou des manques de repères concernant l'éducation des enfants,
- ✚ Grands-parents,
- ✚ Familles séparées, les enfants placés en famille d'accueil.

Ces parents en couple ou seuls ont des difficultés dans l'éducation et l'autorité par rapport à leurs enfants. Ils manquent de repères et ont besoin d'informations sur leur rôle d'éducateur et leur place dans la famille. Certains ont des mesures éducatives ou de placement, d'autres relèvent de la réussite éducative.

Certains parents sont isolés et ne pratiquent aucun loisir avec leurs enfants, ils ont souhaité un accompagnement et un soutien dans leur rôle d'éducateur pour retrouver de la confiance en eux. Ces familles ont besoin d'être valorisées pour que chaque membre de la famille retrouve sa place.

Bénéficiaires de l'action :

100% prioritaire sur le territoire CUCS.

Enfants (jusque 11 ans) : **45 enfants** 60% F et 40%H.

Jeunes (jusque 25 ans) : **20** 80% F 20% H

Adultes : 50 : 95% F 5 % H

Rappel des objectifs poursuivis, des résultats attendus et des indicateurs choisis :

- ✚ Renforcer la fonction parentale par un travail collectif, consolider les groupes familiaux à travers les relations entre parents et enfants, les relations entre les familles et les générations,
- ✚ Renforcer les liens sociaux, familiaux, parentaux, faciliter l'autonomie, développer les solidarités, la citoyenneté, lutter contre la délinquance, favoriser l'expression d'initiative,
- ✚ Développer les liens sociaux et les solidarités familiales intra et interfamiliales, par la mise en œuvre d'échanges, d'écoute, de conseils et de repérages, de réseaux d'échanges de service et de savoirs, l'animation d'actions de quartier,
- ✚ Mettre en réseaux les partenaires afin de rechercher une cohérence dans les interventions (individuelles et collectives) conduites auprès des familles,
- ✚ Rendre acteur la population dans des actions collectives pour renforcer les solidarités et les initiatives locales,

- ✚ Concrétiser une dynamique par des projets qui s'enchaîneront **à l'initiative même des familles afin que les groupes s'autonomisent et s'organisent entre eux pour agir.**

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?

L'action a été réalisée prioritairement sur le quartier du Lac du 1er janvier au 31 décembre 2015.

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

Les objectifs de l'action ont été atteints dans leur globalité :

- ✚ Les familles ont été présentes et constantes tout au long du projet,
- ✚ L'implication et la motivation des parents et des enfants ont été grandissantes dans toutes les actions organisées,
- ✚ Les grilles d'évaluation par famille, les enquêtes de satisfaction, leurs comportements, leurs choix et leurs discours nous ont permis de vérifier l'évolution des familles,
- ✚ La mise en œuvre des actions a été réalisée dans le cadre d'une démarche participative réunissant les accompagnants qualifiés du centre social et les groupes familiaux, parents et enfants, dans des solidarités intra et interfamiliales et intergénérationnelles.

Les actions ont été comme prévu très diversifiées :

- ✚ Une trentaine d'actions autour de l'échange et la réflexion sur l'éducation ou les problèmes quotidiens (autorité, difficultés scolaires, liens familiaux, santé...),
- ✚ Projets enfants-parents autour des loisirs voire des vacances,
- ✚ Développement de liens de voisinage dans le cadre de l'animation de quartier,
- ✚ Travail sur les relations et la transmission intergénérationnelles,

- ✚ Soutien à des initiatives parentales à visée éducative,
- ✚ Propositions socio-éducatives associant les parents,
- ✚ Organisation et accompagnement de temps familiaux...

Le travail en transversalité avec les différents secteurs du centre social, les assistants du service social de la Caisse d'Allocations Familiales et du service social de l'Assurance Maladie de la CARSAT, ont permis d'accueillir tous les parents en difficultés, de les intégrer à la vie en collectivité pour accompagner leurs enfants dans des activités quotidiennes et de loisirs.

12 rencontres sous forme de temps d'informations ont permis aux parents :

- ✚ D'échanger,
- ✚ D'être écoutés,
- ✚ De partager des expériences et des savoirs,
- ✚ De dédramatiser des situations avec les enfants.

A chaque fois que cela a été nécessaire, les parents ont été écoutés par la référente famille ou l'assistante du service sociale de la caisse d'allocations familiales.

Dans ces temps de parole, on constate de plus en plus le mal-être des femmes seules qui élèvent leurs enfants. Elles se sentent de plus en plus démunies et fatiguées. On constate une évolution de dépression et d'abus d'alcool chez les femmes.

Ces temps ont permis aux parents de sortir de chez eux et d'être dirigés par la référente vers les actions collectives ou les autres parents les ont soutenus.

Les éléments favorisant l'atteinte des objectifs sont :

- ✚ La qualité des actions menées par les professionnels,
- ✚ Le suivi du réseau de professionnels encadrant les familles au quotidien,
- ✚ La confiance des parents envers les professionnels du centre le Lac qui nous permet de les diriger vers les actions ou professionnels adéquats.

Les éléments qui nous ralentissent ou qui ne nous permettent pas d'atteindre nos objectifs sont liés aux difficultés que les parents ont rencontrées pendant l'année et qui sont venues s'ajouter à leurs problèmes.

Les changements de situation familiale, séparation, adolescents qui sont en mal-être, ou la maladie sont des situations compliquées à gérer et les objectifs avec les familles sont retravaillés.

Les différents constats établis tout au long de l'année nous amènent à maintenir nos pratiques professionnelles :

- ✚ Des temps individuels de discussion et d'écoute où l'on donne de l'importance aux familles,
- ✚ La valorisation à travers le groupe et auprès des enfants,
- ✚ Un suivi construit avec des partenaires dans un même discours et pour faire évoluer le parent,
- ✚ Un accompagnement de toute la famille,
- ✚ La mise à disposition de moyens pour trouver et construire ses outils de réussite.

Nombre d'heures passées pour l'action :

18,5 heures par semaine prévues et **24 heures** réalisées. L'écart se situe sur le besoin grandissant d'un accompagnement des familles : **5,5 heures** par semaine (hors semaine des grandes actions comme la kermesse, le RAMMA, le spectacle).

Évaluation du calendrier :

- ✚ Rencontre avec les intervenants, l'équipe d'animateurs et les parents.
- ✚ Définition des rôles de chacun.
- ✚ Prévu : Début janvier 2015 et fin janvier 2015.
- ✚ Réalisé en janvier et plusieurs fois dans l'année pour accueillir et intégrer les nouveaux partenaires dans le projet.
- ✚ L'élaboration du calendrier d'accueil des parents pour les ateliers parents et parents/enfants, était prévue début janvier 2015 et fin janvier 2015. Celui-ci a été réalisé plusieurs fois dans l'année pour les sorties en familles car les parents ne connaissaient pas leurs disponibilités sur du long terme.
- ✚ Informations et formations des parents dès janvier 2015 et tout au long du projet. Aucun écart, le calendrier a été tenu.
- ✚ La mise en pratique des ateliers et des actions parents /enfants était prévue de mars à décembre 2015. Aucun écart dans le calendrier.
- ✚ Évaluation intermédiaire entre tous les partenaires prévue en mai 2015 et réalisée plusieurs fois dans l'année.

Moyens mis en œuvre :

- ✚ Aucun écart pour les moyens matériels, les outils, les supports pédagogiques et les locaux octroyés par le centre social Le Lac ont été ceux prévus au départ du projet,
- ✚ Une salle multimédia pour les actions informatiques parents/enfants et parents seuls animées par la référente famille et les parents,
- ✚ Une cuisine pour les ateliers et les goûters animés par la référente famille et les parents,
- ✚ Une salle pour les entretiens avec les parents,
- ✚ Une salle spécialement aménagée pour le lieu « Maison des parents » animé par les parents,
- ✚ Les trois minibus de 9 places,
- ✚ Jeux et matériels divers pour les animations.

Résultats obtenus (écarts par rapport aux objectifs fixés ?

Pour certains parents, les actions sur l'éducation ont permis de clarifier quelques interrogations et de trouver par eux-mêmes les éléments de réponse à leur problématique.

Les actions organisées par les parents pour les familles ont permis de créer une solidarité entre eux.

Les ateliers parents/enfants et les activités avec le centre de loisirs ont valorisé les parents auprès des enfants et des autres parents.

Le projet dans sa globalité a permis :

- ✚ Une amélioration dans la communication et le dialogue entre les parents et les enfants,
- ✚ Une autonomisation des parents dans les actions avec les enfants,
- ✚ Une évolution du niveau de confiance en soi en ce qui concerne les parents et leur rôle,
- ✚ Pendant les activités et dans les ateliers, les animateurs et les intervenants ont pu remarquer une évolution dans les comportements des enfants avec leurs parents, la fratrie et les personnes qui encadraient les actions,
- ✚ La fidélisation d'un groupe de parents à l'initiative d'activités en direction des enfants et d'autres parents.

L'impact des actions sur les habitants a permis d'améliorer :

- ✚ La qualité de vie
- ✚ La prise en charge de sa santé.

Le projet a contribué à réduire les exclusions et les discriminations, chaque personne avait une place dans le groupe et un rôle dans le projet.

Les parents isolés sont venus au centre pour participer aux ateliers entre parents et avec les enfants, et aux réunions de groupe

Avez-vous rencontré des difficultés lors du déroulement de l'action ?

Les difficultés d'exercice de l'autorité parentale :

Le rôle des parents est de soumettre l'enfant au principe de réalité tout en le soutenant dans son désir de vie. Cette étape s'est révélée difficile pour certains d'entre eux, car cela exige que les parents exercent une autorité sur l'enfant.

L'inflation du juridique dans la société et l'accroissement corrélatif des droits de l'enfant ne sont sans doute pas étrangers aux difficultés rencontrées par les parents en matière d'autorité. De fait, la réglementation de l'autorité parentale a sensiblement accru les droits de l'enfant. Si ceci a certes valorisé l'épanouissement de l'enfant, le risque de diabolisation de l'autorité (dans la mesure où elle serait susceptible d'entraver cet épanouissement) constitue sans doute une autre cause de fragilisation de la position parentale dans l'exercice de l'autorité.

En dictant aux parents leur conduite, les réformes législatives successives ont eu un impact indéniable sur les relations entre parents et enfants. Ce frein à la liberté d'action des parents est clairement confirmé par le terrain clinique. Fragilisés dans leur fonction parentale et par peur de renvoyer une image de parents frustrateurs, les parents ont dès lors tendance à éviter le conflit avec leurs enfants.

De plus le développement de la monoparentalité est dès lors source de crise, un seul parent « se retrouve seul responsable effectif de la quotidienneté de l'enfant ».

La promotion, dans la société actuelle, de l'individualisme, de la rentabilité et de l'immédiateté est assurément source de difficultés pour les parents dans l'éducation de leurs enfants.

Dans cette perspective, les valeurs d'immédiateté et d'efficacité contribuent sans doute à fragiliser les parents.

En poussant les parents vers un certain infantilisme, la société de consommation rend difficile la transmission des interdits. Ces parents ne sont en effet plus en mesure de donner à leurs enfants les nécessaires « castrations symboligènes », pour reprendre l'expression de Dolto : trop soucieux d'éviter les conflits inhérents au processus éducatif, ils sont ainsi « amenés à inventer des stratégies complexes, stupides, voire perverses, pour échapper à ces confrontations qui leur imposent d'assumer leur fonction ».

Comment les partenaires du projet se sont-ils impliqués ?

Actions avec les partenaires :

Travail et échange avec le comité départemental de soutien à la parentalité des Ardennes et les référents familles des centres sociaux et animations locales autour de deux axes :

- ✚ Communication en direction des professionnels et des parents,
- ✚ Mise en place d'une journée départementale des parents.

La référente famille a participé à la réflexion pour l'organisation d'une journée départementale des familles organisée par des membres du comité technique et d'animation départementale.

Cette journée ludique et conviviale serait animée par les différents acteurs du projet (les membres du comité, la coordinatrice du comité technique et d'animation départementale de la caisse d'allocations familiales et les professionnels des centres sociaux, des LAEP, les éducateurs, familles rurales, etc.), en direction des familles.

Il s'agissait de définir ensemble les actions et les outils, de définir les orientations de la politique globale de soutien à la parentalité, d'harmoniser et de simplifier les dispositifs, d'assurer une meilleure visibilité des actions auprès des familles et des partenaires.

Dans le cadre de l'animation collective familles, la référente famille a organisé un atelier de création d'outils pour informer et sensibiliser les parents à cette action.

La journée départementale est reportée en 2016, car la ville de Charleville-Mézières n'a pas répondu favorablement à nos propositions de dates et de lieu.

Le travail avec les familles sera approfondi en 2016 dans le cadre du projet animation collective familles.

Intervention de l'assistante du service social de la CAF :

Une quinzaine d'actions ont été mises en œuvre pour informer les familles sur les services et les prestations de la CAF et sur des thèmes abordés par le magazine « Vie de famille » (l'éducation, la parentalité, la famille, les prestations de la CAF...).

Ces interventions ont donné des réponses aux parents concernant leur rôle d'éducateur. L'assistante sociale a dédramatisé des situations, conseillé les parents et leur a permis de reprendre confiance en eux et en l'institution CAF.

Suite à ces interventions, des rendez-vous ont été pris avec les parents qui ont eu besoin de réponses plus personnalisées.

Des suivis individuels des familles ont été engagés avec l'assistante sociale, qui a pu recevoir les parents dans la maison des parents.

Actions collectives : Entre 18 et 22 personnes présentes en moyenne.

Suivi individuel : 17 personnes.

Intervention des assistants du service social de la caisse d'allocations familiales et de l'assurance maladie de la CARSAT : L'intervention a été proposée par les assistants sociaux dans le cadre d'un parcours de prévention santé et répondait aux objectifs fixés par le projet animation collective familles.

Les trois partenaires ont pu identifier des problématiques critiques mettant en exergue les carences d'accès aux soins, l'isolement social des habitants ainsi qu'un manque d'hygiène et des carences éducatives en matière de santé.

L'intégration d'un professionnel de l'assurance maladie dans cette action a permis d'appuyer sur l'importance de la prise en charge de sa santé en tant que parents.

Déroulement et mise en place de l'action collective :

Prévention via l'éducation parentale.

Deux orientations principales ont émergé suite aux constats des trois partenaires :

- ✚ L'information et l'échange de connaissances sur la santé dans sa globalité via des thèmes précis (l'hygiène corporelle, alimentaire, bucco-dentaire, les actions de prévention au sein des structures scolaires,)
- ✚ L'information et le partage d'expériences sur l'accès aux soins, aux droits de prestations de l'Assurance Maladie (ACS, CMU, parcours de soins coordonnés.) dans le département.

L'action s'est déroulée les mardis, 1 semaine sur 2, de 15 h 45 à 17 h 45 (adapté à l'horaire scolaire).

Le projet était basé sur **6 séances pour une période de 11 semaines.**

Nous avons ciblé et accueilli 6 parents accompagnés de leur enfant, 1 à 5 pour certaines familles entre 6 et 10 ans.

Les séances avec les parents étaient animées par l'assistant du service social de la CARSAT qui utilisait un support pédagogique et par le biais de constitution de dossiers administratifs.

Les séances avec les enfants étaient animées par l'assistante du service social de la CAF et la référente famille du centre social (Utilisation de jeux et d'outils ludiques sur l'équilibre alimentaire, la confection d'un repas équilibré, etc.).

En accord avec les parents et les enfants, les séances se sont déroulées en deux parties.

La première partie :

Séparation des parents et des enfants dans des salles différentes, mais proches, ce qui a permis aux animateurs de favoriser la confiance et instaurer un climat de sécurité de part et d'autre.

La deuxième partie :

Retrouvailles où il était question d'échanges entre les groupes sur les connaissances acquises : les médecins et leur rôle, les astuces des mamans pour convaincre son

enfant à manger des légumes, pour favoriser l'endormissement, pour dédramatiser la rencontre avec un professionnel de santé, etc.

Les séances se sont déroulées pour répondre aux besoins et aux attentes des participants, c'est pourquoi certaines séances ont été adaptées.

Pour les enfants, cette action leur a permis :

- + D'apprendre tout en jouant autour de la santé,
- + De confectionner des repas équilibrés,
- + De faire de nouvelles rencontres,
- + De partager avec d'autres enfants leur point de vue,
- + D'être soumis à des règles collectives de respect et de conduite autres que celles de l'école et des parents,
- + De faire naître l'envie de participer à d'autres actions mises en place localement afin de retrouver leurs nouveaux copains de jeux...

Pour les adultes, l'action a été l'occasion :

- + D'apprendre de nouveaux droits potentiels à ouvrir auprès de la CPAM, de la CAF,
- + De partager sur la complexité des démarches administratives,
- + De créer une entraide et des liens de solidarité,
- + De s'informer sur l'existence d'un bilan de santé gratuit
- + De pouvoir, de manière surprenante et naturelle, échanger sur l'intimité de leur vie, sur les problèmes rencontrés au quotidien, allant du plus anodin au plus fort (l'instauration d'un plat unique pour toute la famille, le fait de ne pas céder aux larmes de son enfant, mais aussi le regard et les jugements des autres personnes sur une famille nombreuse, sur un enfant allant en classe spécialisée comme la CLIS, pouvant engendrer des souffrances psychologiques importantes).

Actions avec les partenaires santé :

Le professionnel de santé du centre de dépistage anonyme et gratuit et du centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques ont animé une conférence d'information sur les hépatites et la réduction des risques, ils ont incité et informé les habitants de l'intérêt du dépistage.

Ce partenariat a permis de promulguer la vaccination de l'hépatite B et du cancer du col de l'utérus à un large public et surtout de proposer un traitement et un suivi médical de certaines IST à titre gratuit et anonyme.

Dépistage et vaccination :

Réalisation des tests en même temps que la mise en place d'un temps d'information sur les hépatites et la réduction des risques.

Un deuxième temps a été organisé 15 jours après les tests pour le rendu des résultats et les premières vaccinations.

Cette action a permis de :

- ✚ Faire connaître les structures de dépistages au public,
- ✚ De donner une information claire et précise sur les risques liés à la consommation de produits psycho actifs,
- ✚ D'informer sur les hépatites, le VIH, et les IST et sur le traitement des hépatites.

Les professionnels de santé ont :

- ✚ réalisé des entretiens individuels afin d'aider et accompagner les participants à mener une stratégie personnelle de prévention,
- ✚ ont accompagné et orienté les personnes vers le système de soins spécialisés quand cela a été nécessaire,
- ✚ ont permis l'accès aux outils et aux trousseaux de prévention (préservatifs masculins, féminins, lubrifiants, etc.).

Dépistage : 25 personnes

Vaccination : 6 personnes.

Des séances de sensibilisation à la vaccination en général ont été organisées avec l'infirmière du centre de vaccination de l'hôpital de Manchester.

Ces temps d'informations ont permis de rappeler ou d'apprendre aux parents les vaccins obligatoires et à quel âge faut-il vacciner les enfants.

De la documentation et des calendriers simplifiés des vaccinations ont été distribués aux parents pour leur rappeler les dates et les périodes.

Pour les familles qui ne possédaient plus leur carnet de santé, un carnet de vaccination leur a été remis pour reprendre un suivi de leur santé.

Les séances ont permis aussi de répondre aux interrogations des parents sur le papillomavirus.

Après les séances d'informations, la référente famille a relevé les besoins et les demandes des parents pour organiser sur l'année plusieurs séances de vaccinations gratuites.

Vaccination contre la grippe : 19 personnes

Vaccination DT- POLIO : 15 personnes

Papillomavirus : 4 personnes.

Dans la thématique santé, nous avons aussi organisé des actions en direction du parent uniquement :

- ✚ Des activités sportives et de loisirs,
- ✚ Des séances de kinésiologie et des massages.

Celles-ci ont permis aux parents de se détendre, de souffler, de prendre soin d'eux et tout au long de l'année d'être un soutien psychologique.

17 parents tous les vendredis de 14 h à 16 h.

24 parents pour les massages et les séances de kinésiologie.

Des séances sur le bien-être, l'équilibre alimentaire et l'hygiène en général ont été menées avec les enfants pour leur donner des bases et des repères afin qu'ils deviennent autonomes.

Ces temps ont permis aux enfants d'apprendre en s'amusant, d'échanger avec les camarades et pour certains de résoudre des problèmes d'hygiène qui ne favorisaient pas leur intégration dans le groupe.

18 enfants de 6 à 10 ans accueillis tous les vendredis de 17 h à 18 h

14 jeunes de 11 à 19 ans accueillis tous les vendredis de 18 h à 19 h 15.

Actions avec le collège le Lac :

- ✚ Échange avec les infirmières et l'assistante sociale sur les problématiques des familles à chaque fois que cela a été nécessaire pour aider les parents,
- ✚ Accompagnement commun des familles ciblées (Problèmes de santé, d'hygiène, d'éducation, etc.),
- ✚ Accompagnement des familles aux réunions organisées par le collège sur la santé et la citoyenneté.

Ces actions ont facilité la relation entre les parents et les professionnels du collège le Lac.

Les parents accompagnés de la référente famille ou préparés à l'entretien ont eu moins d'appréhension pour communiquer ouvertement avec les professionnels concernant leur problématique.

Les échanges entre les différents acteurs ont permis de mieux connaître les parents,

leurs difficultés et donc d'adapter les outils et les méthodes de travail pour obtenir de meilleurs résultats.

Familles suivies en commun : 4

Familles accompagnées en réunion au collège le Lac : 9


Action avec le réseau écoles et les parents :


Dans le cadre du REAAP, nous avons développé des relations avec les associations de parents d'élèves des trois écoles du quartier. Nous leur avons apporté un soutien technique, formateur et la mutualisation de compétences.

Nous avons collaboré sur certains projets comme l'organisation d'une kermesse commune aux trois écoles.

La référente famille a accompagné plusieurs groupes de parents dans les différentes commissions pour préparer la kermesse. Ces différentes rencontres ont permis aux parents de créer des liens de confiance et ainsi de révéler et de relever des besoins, des attentes sur des questions de parentalité.

Deux actions ont été retenues pour l'année 2016 pour accompagner les parents dans leur rôle d'éducateur :

-  Une action à la médiathèque pour apprendre aux parents à raconter des histoires aux enfants.

-  Une action qui donnera des outils aux parents pour accompagner les enfants dans les devoirs.

Une vingtaine de parents dans les commissions et environ **trente parents** pour la préparation de la kermesse.

Action avec le programme de la réussite éducative :

Nous avons organisé une réunion d'information concernant le dispositif avec la référente de la réussite éducative et les parents du quartier. Ce temps a permis aux familles de faire connaissance et de tisser un premier lien de confiance avec la référente de la réussite éducative.

Suite à cette réunion, des rendez-vous ont été pris par trois parents qui avaient besoin de soutien et d'aide dans la scolarité et les comportements des enfants. Ces familles ont été suivies par les professionnels des deux secteurs et des bilans sur l'évolution des enfants et de la famille ont été réalisés pour vérifier la cohérence des actions et des objectifs fixés au départ.

Actions animées par la référente famille et les parents, qui ont valorisé les enfants et les parents dans l'échange et la transmission de savoirs et des compétences :

Actions culturelles et artistiques : 30 parents et 45 enfants.

Atelier cuisine : 2 fois par mois pour 8 à 10 parents.

Atelier achats, courses : 22 personnes 1 à 2 fois par mois.

Sorties familiales, parc naturel et d'attraction, bowling, cinéma, patinoire : 18 parents et 20 enfants.

En étroite collaboration avec l'association Culture du Cœur, nous avons permis à des personnes en difficulté sociale ou économique d'accéder à la culture en les accompagnants à des spectacles et manifestations culturelles organisés dans les Ardennes.

10 places pour un spectacle à Charleville-Mézières au festival des marionnettes et le transport en bus offert.

15 places pour un spectacle au pôle culturel de Sedan.

À la demande de la référente famille, l'animatrice de Culture du Cœur est venue animer un jeu sur le patrimoine Ardennais. En plus d'apprendre sur leur ville et leur région, les familles se sont bien amusées et l'animatrice a valorisé les parents et les enfants sur leur connaissance et leur participation.

Le rôle des partenaires :

La Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes, la Ville de Sedan et le Conseil Général : **coproduction – suivie – évaluation du projet.**

Travailleurs sociaux de la CAF, du Conseil Général, CCAS : **orientent les familles vers le centre social, informent du projet et collaborent avec les partenaires.**

Le réseau a permis aux différents acteurs d'accompagner plusieurs groupes de parents et ainsi relever des besoins, des attentes sur des questions de parentalité et leur donner les moyens de se structurer.

Les parents sont devenus de réels partenaires du centre social, ils ont construit leurs actions de suivis et établissent avec nous leur parcours pour atteindre les objectifs fixés.

Dans la coopération avec les familles, nous avons sollicité leur participation, sans l'imposer, nous avons été à l'écoute des questions éducatives et ensemble, nous avons trouvé des outils pour qu'ils puissent trouver eux-mêmes leurs réponses.

Certains partenaires ont été intégrés à l'équipe par le biais d'activités quotidiennes du centre afin de créer un lien de confiance avec les familles.

Le réseau de partenaires a favorisé l'échange, le dialogue et la disponibilité, ce qui nous a permis de réfléchir ensemble sur les pratiques à améliorer.

Le travail en transversalité avec l'Accueil de Mineurs, les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité et le secteur jeunes a permis d'accueillir tous les parents en difficultés, de les intégrer à la vie en collectivité pour accompagner leurs enfants dans des activités quotidiennes et de loisirs.

Les échanges avec les adultes relais ont été positifs dans le suivi des familles individuellement pour les aider à résoudre des problématiques financières, administratives, liées au travail ou au logement, et qui ne permettaient pas aux parents de jouer leur rôle d'éducateur pleinement.

Comment les usagers et plus largement les habitants se sont-ils impliqués dans le projet ?

Les parents ont une place importante dans le projet du centre social :

Les parents qui ont été à l'initiative de la création de la maison des parents sont toujours présents dans les actions du centre social. Ils participent beaucoup à l'organisation et aux activités du centre de loisirs.

Ils ont accompagné les enfants dans les activités piscine, festival des marionnettes, sortie culturelle en train, etc. Toutes activités qui réclament un renfort au niveau sécurité ou une organisation assez lourde.

Le public accueilli dans le projet a exprimé ses besoins et ses attentes.

Avec les professionnels, les parents ont :

- ✚ Fixé les objectifs à atteindre pour eux et leurs enfants,
- ✚ Participé à la création et à l'utilisation des outils,
- ✚ Animé les actions avec les enfants,
- ✚ Toujours donné leur avis et fait des propositions, par le biais des enquêtes de satisfaction ou oralement lors des réunions,
- ✚ Aménagé les lieux,
- ✚ Participé aux achats, au choix de matériel et de jeux,
- ✚ Pris en charge des moments d'éducation, des sorties, des loisirs avec les enfants dans la maison des parents,
- ✚ Participé à l'évaluation et au bilan.

L'implication des habitants dans la mise en œuvre du projet a été celle prévue au départ du projet :

Les actions pour les habitants ont permis une implication concrète et effective de ceux-ci dans la mise en œuvre du projet.

Quelle démarche d'évaluation a été mise en œuvre ? Quels ont été les résultats de cette évaluation ?

Le projet animation collective familles a été évalué après chaque action afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins des familles.

Un diagnostic de départ a été établi avec le public pour évaluer leurs connaissances et leurs manques.

Des enquêtes de satisfaction ont démontré la pertinence de l'action avec les parents pour les enfants.

Des temps d'échanges ont permis de constater que les participants ont assimilé les contenus des temps de formation.

Des fiches de suivis ont été établies pour l'évolution des enfants. La majorité des objectifs prioritaires par les parents ont été réalisés.

Des évaluations intermédiaires avec les partenaires en cours de projet ont permis de contrôler et vérifier la cohérence des actions au regard des objectifs définis.

Un bilan final a été mis en place avec les parents, les intervenants, les coéducateurs et les partenaires.

Quelles sont les perspectives d'évolution de cette action ?

- ✚ Renforcer l'accompagnement à la parentalité afin d'aider, soutenir et repositionner les parents dans leur rôle,
- ✚ Renforcer l'éducation à la citoyenneté, à la laïcité et lutter contre les amalgames,
- ✚ Mener une démarche concertée entre l'ensemble des acteurs et professionnels,
- ✚ Renforcer le rôle des parents et soutenir, aider, former, car « être parent, ça s'apprend »,
- ✚ Réaffirmer la responsabilité parentale vis-à-vis de l'école et du reste de la cité,
- ✚ Lutter contre l'aggravation de la précarité et la vulnérabilité des publics en allant au contact de la population,
- ✚ Remettre le public au cœur de l'action,
- ✚ Utiliser la culture comme vecteur de cohésion des habitants,
- ✚ Veiller à la mixité sociale sur les quartiers,
- ✚ Favoriser la mise en place de structures relais,
- ✚ Travailler sur l'intégration des populations migrantes,

- ✚ Prendre en compte les caractéristiques multiethniques des habitants,
- ✚ Renforcer l'articulation autour des problématiques périnatales,
- ✚ Lutter contre l'isolement,
- ✚ Soutenir l'apprentissage de la langue française.

Améliorer l'état de santé des publics

Enjeux :

- ✚ Améliorer l'accès aux soins,
- ✚ Inciter les habitants du quartier à se préoccuper de leur santé,
- ✚ Prendre en compte les problématiques de santé mentale et de souffrances psychiques,
- ✚ Sensibiliser les plus jeunes à prendre soin de leur santé,
- ✚ Prévenir les différentes formes d'addictions.

6-2. Compte rendu financier PROVISoire de l'action ACF : tableau de synthèse²

Exercice 2015

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 - Achat	7 351	979		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises			
Prestations de services							
Achats matières et fournitures				74- Subventions d'exploitation³	38 570	37 450	
Autres fournitures pédagogiques	7 351	979		État : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s) CAF	11 505	15 894	
61 - Services extérieurs				- CONTRAT DE VILLE	15 360	7 500	
Locations immobilières et immobilières				-			
Entretien et réparation				Région(s) :			
Assurance				-			
Documentation				Département(s) :	9 455	6 556	
Divers				-			
62 - Autres services extérieurs		335		Intercommunalité(s) : EPCI ⁴			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				- ARDENNE METROPOLE		7 500	
Publicité, publication				Commune(s) :			
Déplacements, missions		335		- SUBVENTION VILLE	2 000		
Services bancaires, autres				Organismes sociaux (détailler) :			
63 - Impôts et taxes	859	983		-			
Impôts et taxes sur rémunération	859	983		Fonds européens			
Autres impôts et taxes				-			
64- Charges de personnel	25 590	28 211		L'agence de services et de paiement (ex CNASEA, emploi aidés)			
(Rémunération des personnels,	18 239	19 830		Autres établissements publics			
Charges sociales,	7 351	8 381		Autres privées			
Autres charges de personnel)				-			
65- Autres charges de gestion courante				75 - Autres produits de gestion courante	250	43	
66- Charges financières				Dont cotisations, dons manuels ou legs			
67- Charges exceptionnelles				76 - Produits financiers			
68- Dotation aux amortissements et provisions				78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures			
Charges indirectes affectées à l'action				Ressources indirectes affectées à l'action			
Charges fixes de fonctionnement	7 440	8 600		Produits fixes de fonctionnement	2 670	1 615	
Frais financiers							
Autres							
Total des charges	41 240	39 108		Total des produits	41 240	39 108	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES							
86- Emplois des contributions volontaires en nature				87 - Contributions volontaires en nature			
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Prestations en nature			
Personnel bénévole				Dons en nature			
TOTAL	41 240	39 108		TOTAL	41 240	39 108	

La subvention de 15 000 € représente 38,36 % du total des produits :
(montant attribué / total des produits) x 100

2

Ne pas indiquer les centimes d'euros

3

L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

4

Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine.

6-3. Compte rendu financier de l'action : données chiffrées

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

7 % de répartitions des charges de la logistique soit salaire personnel service, ½ poste de comptabilité, assurance, fournitures de bureau....

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Salaires supérieurs au prévisionnel.

En raison des incertitudes, baisse du pédagogique par rapport au prévisionnel.

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée⁵ ?

Observations à formuler sur le compte rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussigné(e) Joëlle BASTIEN représentante légale de l'association CENTRE SOCIAL LE LAC certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le 4 Mars 2016 à SEDAN

Signature

⁵

Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.